



Avis de mise à disposition du public **Modification simplifiée n°4 du PLU de FALAISE**

Par délibération n°145/2025 en date du 18 décembre 2025, la Communauté de Communes du Pays de FALAISE a prescrit la modification n°4 du PLU de Falaise ainsi que les modalités de mise à disposition du public.

L'objet de cette procédure porte sur :

- La suppression de l'emplacement réservé n°2,
- La suppression de l'indice p du secteur 1AU de la Route de Putanges
- La modification partielle de la zone 1AU située avenue de Verdun en zone 1AUe pour contribuer au maintien et au développement de l'activité de l'entreprise ERCA.

Le public pourra consulter le dossier **du lundi 1^{er} juin 2026 à 9 heures au mardi 30 juin 2026 à 16h30, soit pendant une durée de 30 jours consécutifs**. Les observations du public devront être formulées impérativement pendant cette période.

Les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°4 du PLU de FALAISE sont fixées comme suit :

- La publication de cet avis au public précisant l'objet du projet, le lieu et les horaires de mise à disposition paraîtra dans le journal Ouest-France, 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition.
- L'affichage de l'avis au public à la mairie de Falaise et au siège de la Communauté de Communes, également 8 jours avant le début de la mise à disposition et pendant toute la durée de la mise à disposition.
- La mise en ligne du dossier de modification simplifiée sur le site internet de la ville de FALAISE (www.falaise.fr) et sur le site internet de la Communauté de Communes (www.paysdefalaise.fr). Le dossier de modification simplifiée n°4 du PLU, les avis des Personnes Publiques Associées ainsi qu'un registre, sera déposé au siège de la Communauté de Communes
- Les observations sur la modification simplifiée n°4 du PLU de Falaise pourront être consignées sur le registre déposé au siège de la Communauté de Communes. Elles pourront également être adressées par écrit à l'adresse suivante : Communauté de Communes du Pays de Falaise – 17, rue de l'industrie- 14700 FALAISE ou par courrier électronique à l'adresse suivante : plui@paysdefalaise.fr

A l'expiration du délai de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée, le registre sera clos et signé par Monsieur le Président ou son représentant.

A l'issue de cette mise à disposition, un bilan sera présenté devant le Conseil Communautaire, qui délibèrera et approuvera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.